Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_491
Feuillet n°072

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2026_030 en date du 09 juin 2026 réglementant la police et la sécurité de la plage, la digue promenade de la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, la demande de l'entreprise LD2D à Saint Léonard concernant la pose d'une benne quai Hazebrouck / digue nord pour des travaux au 7 rue Jeanne d'Arc du 13 au 16 octobre 2026 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer l'installation d'une benne et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1er : L'installation d'une benne pour l'entreprise LD2D est autorisée

- *quai Hazebrouck – digue nord (à côté du manège)*
- *du 13 octobre 2026 à 08 h 00 au 16 octobre 2026 à 18 h 00.*

Article 2 : L'entreprise LD2D est responsable du parfait déroulement de ces travaux.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

<u>Article 4</u> : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

<u>Article 5</u> : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

VU, le D.G.S.

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 08/10/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX

